

# PASS'VACANCES DE LA VILLE DE SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE

La ville octroie une aide aux séjours des enfants, sous conditions. Elle s'adresse aux personnes :

- non imposables
- dont les enfants ont moins de 18 ans

Et pour des séjours :

- d'au moins 5 jours
- d'au plus 30 jours
- situés à plus de 50 km du domicile

L'aide est de 2 euros par jour et par enfant.

Le dossier est à déposer à la Direction de la Citoyenneté et des Festivités avant le 1er octobre.

<https://www.villesaintandre.fr/11807-pass-vacances.htm>

**Mairie de Saint-André-Lez-Lille:**

89 rue du Général Leclerc  
59871 - Saint-André Cedex

<https://www.villesaintandre.fr/>